



## Procès-verbal du Bureau syndical du Jeudi 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre à 17 h 30, les membres du BUREAU, régulièrement convoqués, se sont réunis par visio-conférence et en présentiel dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présent(e)s : M. VIGNES (Président), Mmes ANCIEN, POURTEAU, PREVOST et VINCENT,  
MM. ARMARY, BARRAL, GUILLEN, LAFFAILLE, LATAPI, LUQUET, MAISONNEUVE, MUR et PIRON

Absents ou excusé(e)s : Mme SOLLES,  
MM. ALONSO, CARRERE, CAZABAT, ESPERON, PÉLIEU, PEREIRA DA CUNHA et POUBLAN

Avaient donné pouvoir : M. DABEZIES à M. ARMARY

Secrétaire de séance : Mme Thérèse POURTEAU a été désignée secrétaire de séance.

Le Bureau syndical étant composé de 23 membres, M. le Président constate le quorum par la présence de 14 membres et déclare la séance ouverte.

### Ordre du jour

**Approbation du PV de la réunion du 20 octobre 2022** et désignation du secrétaire de séance

### **Délibérations à prendre**

1. **Toiture PV et borne de recharge de Castelnau-Magnoac**  
Présentation du programme, du plan de financement, et engagement de la maîtrise d'œuvre
2. **Mesures de gestion du personnel**  
Création d'un poste de cat. B pour promotion interne (A. Larvol)

### **Points d'information**

1. **Groupement d'achat d'énergie / Actualités**
2. **Mesures de gestion du personnel / Recrutement en cours d'un responsable administratif et financier**
3. **IRVE / Point d'avancement du schéma départemental et du déploiement en cours – aides du FACE - évolution des tarifs en lien avec le prix de l'énergie**
4. **Contrôle de concession 2021 / Présentation des résultats**
5. **Vente Ecogaz / Offre SEM Ha-Py énergies**
6. **Calendrier SDE**
7. **Questions diverses**

M. le Président présente l'ordre du jour puis ouvre la séance.

## A- Délibérations

**Point 1 - Toiture PV et borne de recharge de Castelnau-Magnoac** : présentation du programme, du plan de financement, et engagement de la maîtrise d'œuvre

M. le Président invite M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et de Télécommunication, à présenter ce dossier.

M. Lavigne détaille le projet : il s'agit d'implanter une borne de recharge de véhicules électriques alimentée par une installation photovoltaïque sur la commune de Castelnau-Magnoac.

Ce projet, d'un montant de 130 000 €, sera financé pour partie par le FACÉ et inscrit au programme Advenir/Ademe, avec une subvention à hauteur de 80 %.

M. Lavigne propose également de confier la maîtrise d'œuvre pour l'APS et le dépôt du permis de construire au cabinet d'architecte Perotto, qui travaille déjà pour la commune.

A l'issue de cette présentation, M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer sur la suite à donner à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'une part, d'approuver le projet pour un montant estimatif de 130 000 € HT, et le plan de financement présenté ci-avant,
- d'autre part, de confier à l'architecte Sylvain Peretto la mission APS/PC, pour un montant de 3 000 € HT,
- en outre, d'autoriser M. le Président à engager toute démarche pour la réalisation de ce projet,
- enfin, d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant.

DL 98-11-2022	Objet de la délibération						
	<p style="text-align: center;"><b>Toiture photovoltaïque et borne de recharge de véhicules électriques sur la commune de Castelnau-Magnoac</b></p> <p>M. le Président présente un projet de transition énergétique porté par le SDE65, dans le cadre d'un appel à projets du FACÉ.</p> <p>Il s'agit de mettre en place une station de recharge de véhicules électriques, alimentée par une installation photovoltaïque sur la commune de Castelnau-Magnoac, à proximité de 2 axes routiers (RD 632 et 929), classés à grande circulation et constituant une entrée Nord-Est du département des Hautes-Pyrénées.</p> <p>Le projet se situe sur le parking du stade de rugby du village de Castelnau-Magnoac.</p> <p>Le montant total prévisionnel du projet s'élève à 130 000 € HT.</p> <p>Le plan de financement du projet envisagé est le suivant :</p> <table border="0"><tr><td>- FACÉ</td><td>98 600 € soit 76 %</td></tr><tr><td>- Programme Advenir</td><td>5 400 € soit 4 %</td></tr><tr><td>- Part restant à la collectivité</td><td>26 000 € soit 20 %</td></tr></table> <p>Pour avancer sur ce projet, il est envisagé de confier une première mission d'ingénierie à l'architecte Sylvain Peretto, ce dernier travaillant déjà pour la commune, afin de définir l'APS et le permis de construire, pour un montant de 3 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une part, d'approuver le projet, pour un montant estimatif de 130 000 € HT, et le plan de financement présenté ci-avant,</li><li>- d'autre part, de confier à l'architecte Sylvain Peretto la mission APS/PC, pour un montant de 3 000 € HT.</li></ul>	- FACÉ	98 600 € soit 76 %	- Programme Advenir	5 400 € soit 4 %	- Part restant à la collectivité	26 000 € soit 20 %
- FACÉ	98 600 € soit 76 %						
- Programme Advenir	5 400 € soit 4 %						
- Part restant à la collectivité	26 000 € soit 20 %						

**Point 2 - Mesures de gestion du personnel** : création d'un poste de cat. B pour promotion interne (A. Larvol)

M. le Président donne la parole à M. Bruno Rouch, Directeur Général des Services, à ce propos.

M. le Directeur Général informe le Bureau que le SDE65 avait recruté M. Arnaud Larvol pour un contrat d'un an, en tant que Conseiller en Energie Partagé, puis recruté en catégorie C.

M. Larvol ayant réussi avec succès le concours de Technicien, M. Rouch propose qu'il soit recruté en catégorie B.

A l'issue de cette présentation, M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer sur cette proposition.

Après délibération, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de créer au tableau un emploi permanent à temps complet de Conseiller en efficacité énergétique au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe, du cadre d'emplois des Techniciens, à raison de 35 h 00.

DL 99-11-2022	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;"><b>Création d'un emploi permanent de Conseiller en Efficacité Energétique</b></p> <p>Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 11 mars 2022, par délibération n° 41-03-2022,</p> <p>Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Conseiller en efficacité énergétique,</p> <p><b>M. le Président propose au Bureau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la création d'un emploi permanent de Conseiller en efficacité énergétique à temps complet,</li><li>- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Techniciens au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe,</li><li>- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : conseil en efficacité énergétique,</li><li>- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.</li><li>- la modification du tableau des emplois à compter du 18 novembre 2022.</li></ul> <p>Le Bureau, sur le rapport de Monsieur le Président, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de créer au tableau un emploi permanent à temps complet de Conseiller en efficacité énergétique au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe, du cadre d'emplois des Techniciens, à raison de 35 h 00.</li></ul>

## **B- Points d'information**

### ***Point 1 - Groupement d'achat d'énergie : actualités***

A la demande de M. le Président, Mme Florence Armary, Chef de service Transition énergétique, fait un point sur les perspectives 2023.

Pour 2023, le prix obtenu pour l'électricité sera de 292 €/MWh hors ARENH au lieu des 400,17 €/MWh au 14 novembre 2022.

En ce qui concerne le gaz, il sera de 93,95 €/MWh au lieu des 109,05 €/MWh actuellement.

Suite au comité de pilotage du groupement d'achat d'énergies, il a été décidé de se fournir à hauteur de 30 % du volume ARENH pour 2023.

Face aux interrogations des communes sur la réalisation de leurs budgets, Mme Armary précise qu'au vu du changement presque quotidien des tarifs de l'électricité et du gaz, il est difficile d'annoncer des valeurs déterminées.

Le retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) est toujours d'actualité mais EdF n'a toujours pas répondu à cette demande.

*Le Bureau syndical prend acte de cette communication.*

### ***Point 2 - Mesures de gestion du personnel : Recrutement en cours d'un responsable administratif et financier***

A la demande de M. le Président, M. Bruno Rouch, Directeur Général, présente ce sujet.

M. Rouch rappelle que le SDE65 a décidé de renforcer son équipe sur le plan juridique.

Le poste de responsable administratif et financier est publié jusqu'au 7 janvier 2023.

Le jury se réunira courant janvier.

*Le Bureau syndical prend acte de cette communication.*

**Point 3 - IRVE : Point d'avancement du schéma départemental et du déploiement en cours – aides du FACE - évolution des tarifs en lien avec le prix de l'énergie**

M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général sur le point d'avancement du schéma départemental.

M. le Directeur Général rappelle d'abord :

- l'organisation générale, avec la mise en place d'un comité technique (DDT, SDE65, Enedis et CATLP) et d'un comité de pilotage élargi aux EPCI, aux gestionnaires de réseaux ainsi qu'au Département.
- la constitution d'un comité de pilotage au niveau régional, avec les SDE et les métropoles,
- la coordination du groupement de commandes par le SDE de l'Aveyron.
- l'état des lieux :
  - augmentation du parc de véhicules électriques dans le département,
  - 341 points de charge accessibles au public sur voirie (par le SDE) et sur les parkings des commerces,
  - taux d'occupation (5 %) encore faible, mais en augmentation,
  - temps d'occupation assez long.

M. Rouch aborde ensuite les prospectives 2028 :

- le nombre de 17 500 véhicules devrait être atteint
- augmentation des usages « domestiques » et « touristiques »
- 2 200 points de charge prévus à l'horizon 2028

M. le Directeur Général évoque également l'initiative privée, qui se développe faiblement dans le département, et informe le Bureau de l'obligation faite aux acteurs privés, par la loi LOM, d'équiper en 2025 les parkings de bâtiments non résidentiels (5%) de places dédiées aux IRVE.

M. Rouch détaille enfin les suites à venir, avec l'élaboration de trois scénarios :

- définition des besoins et les opérateurs se positionnent,
- projet porté par la puissance publique,
- positionnement en complémentarité avec les offres prévues, via les appels à initiative privé.

M. le Président remercie les membres du comité de pilotage pour la restitution de leurs travaux et le point sur la situation, ainsi que les perspectives dressées.

Un large débat s'instaure alors sur la question de l'exploitation, alors que l'investissement est bien soutenu.

M. Yves Laffaille, Vice-Président du SDE et Président de la Commission Réseaux, souhaiterait la mise en place d'un schéma départemental pour l'implantation de bornes futures.

M. Jean-Claude Piron, Vice-Président du SDE, s'interroge sur la tarification et l'effet de compétition entre le privé et le public.

M. le Président évoque l'établissement d'un business plan à 20 ans pour avoir une prospective au minimum à 5 ans.

En conclusion, la mise en place d'un système de péréquation serait éventuellement à envisager.

M. le Directeur Général laisse la parole à M. Lavigne pour présenter la suite de ce dossier.

M. Lavigne présente :

- le déploiement des bornes de recharge en cours sur les Hautes-Pyrénées,
- les aides accordées par le FACÉ selon les plans de relance,
- l'évolution des tarifs en fonction des prix actuels de l'énergie.

Il précise ensuite que face à la hausse du coût de l'énergie, une réflexion est engagée au niveau régional sur la revalorisation du coût de la recharge. Plusieurs scénarios ont été évoqués, dont la définition du tarif par chaque département.

*Le Bureau syndical prend acte de cette communication.*

**Point 4- Contrôle de concession 2021 : présentation des résultats**

M. le Président donne la parole à M. Lavigne pour la présentation des résultats.

M. Lavigne rend compte des conclusions de ce contrôle, étant précisé que sur les plans technique et financier, les résultats sont satisfaisants.

Des points de vigilance ont été relevés, concernant la fourniture de données techniques et le partage d'informations.

*Le Bureau syndical prend acte de cette communication.*

*Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente, quitte la séance à 19 h 15.*

**Point 5 - Vente Ecogaz : offre SEM Ha-Py énergies**

M. le Président invite M. le Directeur Général à faire un retour de l'étude technique et financière lancée par la SEM Ha-Py Energies, pour envisager une proposition financière.

M. Rouch explique que cette étude est toujours en cours. Les premières conclusions montrent que cette société, fondée par 3 actionnaires, apparaît comme étant plutôt déficitaire, son équilibre reposant sur un client principal.

M. le Président complète cette présentation en précisant que l'étude réalisée par le cabinet comptable Exco a été présentée aux Administrateurs de la SEM, qui considèrent que si ce rachat est peut-être opportun sur le plan stratégique, il ne peut être engagé sans garantie.

La prochaine étape consistera donc à rencontrer des partenaires qui pourraient être intéressés par ce projet de rachat éventuel.

**Point 6 - Questions diverses**

**Question diverse 1 – Extinction nocturne de l'éclairage public**

M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général à ce propos.

M. Rouch explique qu'à ce jour, deux modèles s'opposent :

- la réduction de l'éclairage via la mise en place de LED,
- l'extinction de l'éclairage, qui ne satisfait pas complètement en matière d'économies d'énergie, sans parler des questions de responsabilité en matière de sécurité.

Il indique que la rénovation de l'éclairage avec l'installation de matériel LED est la solution préconisée auprès des communes pour la réalisation d'économies d'énergie.

De plus, en réponse aux demandes des communes concernant l'extinction de l'éclairage sur les grands axes, dans un souci de sécurité, la conservation d'un éclairage réduit est recommandée.

### **Question diverse 2 - Démission de M. Pereira Da Cunha du Bureau**

M. le Président informe le Bureau de la demande de démission du bureau de M. Noël Pereira Da Cunha, en raison de ses différents mandats électifs et de la charge que cela incombe.

*Le Bureau syndical prend acte de cette communication.*

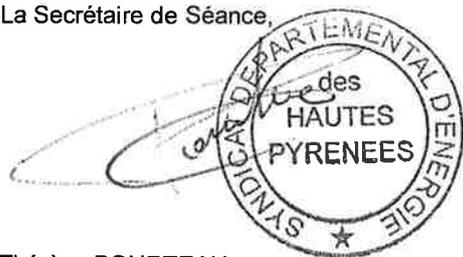
#### **Point 6 - Calendrier**

- SEM Ha-Py Energies :
  - AG/16 novembre
  - CA/2 décembre
- Bureaux :
  - Mardi 13 décembre
  - Jeudi 12 janvier 2023
  - Jeudi 16 février 2023
- Comités syndicaux :
  - Vendredi 27 janvier 2023 (DOB)
  - Vendredi 31 mars 2023 (budgets)
- Évènements :
  - Energaia : 7 et 8 décembre à Montpellier
  - Salon INNOV'Adour : 15 décembre à Bagnères de Bigorre

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie ses collègues pour leur participation à cette réunion.

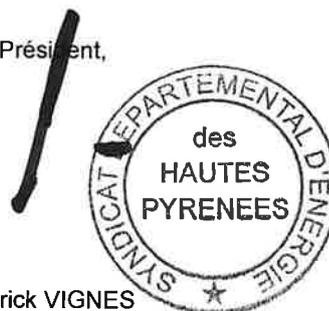
*La réunion s'achève à 19 h 45.*

La Secrétaire de Séance,



Thérèse POURTEAU

Le Président,



Patrick VIGNES